

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC SUD OUEST CIC BRIVE 2 SQUARE FRANCOIS CHASSAGNAC 19100 BRIVE LA GAILLARDE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Monsieur REGNER Matéo, gérant de la société 2RM, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LES COMBES DE GOUDY 1 RUE DU PLATEAU 19270 USSAC, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur REGNER Matéo, 1 Rue du Plateau, les combes de goudy 19270 USSAC
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 avril 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

Marianne MIGNOT

Chargée d'affaires des professionnels